

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 octobre 2023 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, OTT Martial, SIMON Manuela, SCHNEIDER Arthur

Absents excusés : STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, LERCH Michaël et Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Monsieur STUDER Jean-Luc à KARCHER Jacques
Monsieur LERCH Michaël à OTT Martial
Madame DAUVERGNE à SIMON Manuela

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 02 octobre 2023
- 3) Ramassage des OM – Explications des changements pour 2024
- 4) Chasse au Chauvelin
- 5) Territoire d'Énergie Alsace : Adhésion de 10 nouvelles collectivités
- 6) Convention de financement du fonds d'innovation pédagogique
- 7) Fusion des paroisses protestantes
- 8) Achat de terrains STADELMANN – DENNECKER
- 9) Divers
 - a. Information urbanisme
 - b. RIFSEEP - primes
 - c. Maison « DENNECKER » - retrait du permis de démolir
 - d. MSP (maison de santé pluridisciplinaire) – plans
 - e. Calendrier 2024
 - f. Étable communale – réfection du toit (MO)
 - g. Organisation du repas des Aînés

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur OTT Martial comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Ramassage des OM – Explications des changements pour 2024

Monsieur le Maire nous présente les 2 personnes de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, Véronique PETER, Vice-présidente chargée des OM, du Développement durable et de l'Environnement, accompagnée de Michèle VALDENNAIRE, Responsable du Service Ecocitoyenneté & Gestion des déchets, qui sont venues nous des modifications de la collecte des ordures ménagères à compter de 2024.

À compter du 01.01.2024, 4 grands changements sont à noter :

1. Nouvelle collecte des biodéchets qui est obligatoire, mais plus chère
2. La collecte en marche arrière très dangereuse et accidentogène sera interdite
3. Fin des écosacs
4. Fin des bornes de collectes des recyclables (papier/carton et plastiques), la benne des verres sera maintenue.

1. Une benne pour les biodéchets sera disponible dans chaque commune. Vidange une fois par mois. Les dépôts se font dans un sac kraft. L'ouverture de la benne pour déposer le sac de biodéchet se fera par badge.

2. Suppression de la marche arrière dans certaines rues et mise en place de 2 bacs à roulettes.
- Un bac à couvercle gris pour la collecte des OM résiduelles (ce qu'on mettait dans les sacs bleus)
 - Un bac à couvercle jaune pour la collecte des papiers/cartons ET des plastiques.

Le camion de collecte passe tous les 15 jours, la 1^{ère} quinzaine pour collecter les OMR (bac couvercle gris), la 2^{ème} quinzaine pour les papiers/cartons et plastiques (bac couvercle jaune).
Soit 12 collectes annuelles d'OMR compris dans le forfait de base. Si la collecte durant la 2^{ème} quinzaine, il y aura une facturation de cette collecte supplémentaire.

Badge pour les biodéchets et la déchetterie mobile, bac à roulettes, couvercle gris pour OMR avec puce nominative (12 levées par an).

En 2024 la redevance sera calculée sur la redevance actuelle (nbre de personnes au foyer) avec une petite augmentation.

En 2025, une nouvelle grille tarifaire sera appliquée à compter du 01-01-2025.

La distribution des bacs à roulettes se fera de janvier à avril. Tant que cette distribution n'est pas complète dans la commune, l'utilisation des écosacs restera en cours et donc la distribution des écosacs se fera début janvier pour le 1^{er} trimestre 2024.

À partir du 01 mai 2024 au plus tard, la nouvelle collecte sera opérationnelle. La redevance sera identique à celle de 2023.

La commune devra vérifier le listing pour la demande de bacs (habitations, salle polyvalente, zone de collecte groupée).

Un site web sera mis en place pour les usagers.

4) Chasse au Chauvelin

Monsieur le Maire donne les informations nécessaires concernant le lot de chasse au Chauvelin. Ce lot dit du « Chauvelin » d'une surface de 285 ha se trouve sur le ban des communes de Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès.

Monsieur Joseph RICCI, Président de l'Association des Chasseurs du Chauvelin, actuel locataire, souhaite renouveler le bail de location par convention de gré à gré.

Le prix de la location à été fixé à 9 100 € par an.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des clauses particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner son accord pour la location du lot par convention de gré à gré,
- Donne son accord pour le prix de la location à savoir 9 100 € par an,
- Adopte les clauses particulières,
- Autorise le Maire de la Commune de Husseren-Wesserling à signer la convention de gré à gré et tous les documents y afférents.

5) Territoire d'Énergie Alsace : Adhésion de 10 nouvelles collectivités

Délibération relative à l'adhésion de la Communauté des Communes de Sélestat et des Communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à Territoire d'Énergie Alsace (TEA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

VU les délibérations des communes de :

- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
- Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
- Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
- Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
- Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
- Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
- Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
- Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023

demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;

VU la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à l'unanimité ;
- Demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.

6) Convention de financement du fonds d'innovation pédagogique

Projet « Mer poule »

Les écoles de Kruth Wildenstein, Malerspach, Urbès Mollau Storckensohn et Geishouse ont répondu à un appel à projet national « *Notre école, faisons-la ensemble* » ayant permis d'obtenir une subvention de l'Etat de 18 400€. Cet argent permettra de travailler avec le Collectif des possibles tout au long de cette année 2023-2024 et de présenter le travail réalisé en juin lors d'un petit spectacle intitulé « La Mer poule ». La subvention permettra de payer les interventions des artistes (8 journées), leur travail de préparation, l'achat de matériel et les transports en bus (à savoir 110€ par bus par école / par journée x 8 journées).

Le projet concernera 140 élèves des 4 écoles.

Aucune participation financière ne sera demandée pour les transports puisque l'opération est financée grâce à un appel à projet national.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

7) Fusion des paroisses protestantes

Monsieur le Maire soumet la demande de fusion de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine au sujet des paroisses de Thann et de la paroisse auxiliaire de Fellingring.

Les deux paroisses réformées collaborant étroitement depuis des années, la question d'une simplification administrative a abouti au choix d'une fusion en une seule entité paroissiale. En février 2023, les deux paroisses ont approuvé le projet dans les mêmes termes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la fusion des deux paroisses de Thann et Fellingring en une seule entité.

8) Achat de terrains STADELMANN – DENNECKER

Monsieur le Maire soumet la demande de vente de deux parcelles au village et une au Kleinacker de Monsieur et Madame STADELMANN.

Il s'agit des parcelles section 1, parcelle 402 de 6ca et parcelle 404 de 3ca. Le prix d'achat pour la commune serait de 45 euros pour ces deux parcelles.

Kleinacker, section 1, parcelle 63 de 3a37ca. Le prix d'achat pour la commune serait de 84 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord quant à l'acquisition de ces parcelles et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du Notaire.

9) Divers

a) Information urbanisme

date	nom	prénom	motif
04-08-23	JUERGENS	Marlin	Démolition Pièce annexe arrière et garage
31-08-23	HAFFNER	Alain	Mise en place clôture et portail
11-09-23	PREISS	Jean-Marc	Construction logement dans maison patrimoniale
27-09-23	LUTRINGER	Vincent	Panneaux photovoltaïques
	HAURY	Marc	mise en place fenêtres de toit

b) RIFSEEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée des primes au personnel. Elles sont identiques à 2022, et seront versées tous les mois.

c) Maison « DENNECKER » - retrait du permis de démolir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite du permis de démolir de l'ancienne maison DENNECKER.

Il indique à l'assemblée, que suite à la demande des propriétaires, M et Mme STADELMANN, le permis de démolir a été retiré. Monsieur le Maire a donc émis un arrêté de retrait d'autorisation de démolir.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier informant M et Mme STADELMANN de son intention de rédiger un arrêté de péril vu la dangerosité croissante de ce bâtiment en déliquescence. Les propriétaires ont un mois pour répondre à ce courrier. Passé ce délai, l'arrêté de péril sera effectif.

d) MSP (maison de santé pluridisciplinaire) – plans

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le musée du textile sera déplacé au château du Parc de Wesserling, le bâtiment (ex musée) sera donc libéré.

Un projet de maison de la santé très complet est en cours et il sera installé dans le bâtiment prochainement vacant. Plusieurs logements sont prévus à l'étage, afin d'héberger les futurs jeunes médecins en cours de formation.

Nous espérons qu'à la fin de leur cursus d'apprentissage, plusieurs d'entre eux reviendront dans la vallée pour exercer leur art dans la Maison de Santé pluridisciplinaire.

e) Calendrier 2024

Dates à retenir des Conseils municipaux 2024

Date prévisionnelle	semaine N°	décalage
lundi 08 janvier 2024	2	
lundi 05 février 2024	6	4
lundi 04 mars 2024	10	4
lundi 01 avril 2024	14	4
lundi 06 mai 2024	19	5
lundi 03 juin 2024	23	4
lundi 01 juillet 2024	27	4
lundi 09 septembre 2024	37	10
lundi 07 octobre 2024	41	4
lundi 04 novembre 2024	45	4
lundi 02 décembre 2024	49	4

Dates à retenir des évènements programmés en 2024

désignation	Date	semaine N°
journée d'embellissement	samedi 13 avril 2024	15
commémoration	mercredi 08 mai 2024	19
fête villageoise	samedi 15 juin 2024	24
journée d'embellissement	samedi 07 septembre 2024	36
Trocothèque	dimanche 06 octobre 2024	41
commémoration	lundi 11 novembre 2024	46
fête des Aînés	dimanche 15 décembre 2024	51
vœux du Maire	dimanche 12 janvier 2025	3

f) Étable communale – réfection du toit

Monsieur OTT Martial explique à l'assemblée qu'il avait été interpellé par Monsieur LUTTRINGER Robert au sujet des fuites de la toiture et des câbles chauffants pour les abreuvoirs.

Il s'agit d'une mauvaise conception dès le départ du chantier, et Monsieur OTT Martial suggère de faire réaliser un devis par l'entreprise FUCHS.

Le Conseil Municipal a également soulevé le point de la vente de ce bâtiment agricole qui ne rapporte peu à la commune et qui va engendrer de gros fais.

g) Organisation du repas des Aînés

Madame VERGER Christelle et Madame ETTERLEN Christelle ont revus les points importants pour le déroulement de la fête des Aînés.

L'invitation et le talon réponse vont être distribués avec une réponse demandée au 15 novembre prochain.

Les préparatifs de la salle se feront le samedi 09 décembre au matin (mise en place des tables, chaises, décoration du sapin, des tables, etc...).

La séance a été levée à 22h30.